

Membres :	16
En exercice :	16
Présents	11
Absents	05
Procurations	04
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf et le 06 décembre à 19h Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2019

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, PEYSSON Christie, MARCHANT Nathalie, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, VUILLEROD René.

Excusés : GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, JACOB René Christian, SPELLANI Clément

Absent : CODEX Joël,

M RIERA Michel Charles a été élu Secrétaire de Séance.



Objet: AVENANT N°1 ACTE D'ENGAGEMENT ELABORATION DU PLU

Monsieur le Maire explique que :

Conformément à la délibération D2017-05.01 en date du 09 mai 2017 qui a validé le choix du bureau d'étude pour l'élaboration du PLU, s'agissant du Cabinet d'architectes LOUP MENIGOZ pour le Marché Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et le lot N°1 pour un montant de 27.300,00€ HT soit 32.760,00€ TTC

Compte-tenu de l'évolution du dossier PLU et en conséquence de la mission liée à celle-ci du travail à fournir par le Cabinet LOUP MENIGOZ, il y lieu de faire 4 réunions de travail supplémentaires au coût de 400,00 € HT l'unité.

En conséquence, le coût sera donc de 1.600,00 € HT soit 1.920,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE et DEMANDE à Monsieur le Maire, de signer l'avenant N°1 à ce marché.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier ainsi qu'à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Charles BERGER.